



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.6/47/L.1
18 septembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
SIXIÈME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Secrétariat

1. Pour aider la Sixième Commission à organiser ses travaux, le Secrétariat juge utile, compte tenu des résolutions 1898 (XVIII) et 32/71 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 11 novembre 1963 et 9 décembre 1977, et de l'alinéa b) de l'article 99 du règlement intérieur de l'Assemblée, d'appeler l'attention de la Commission sur ce qui suit.

I. QUESTIONS RENVOYÉES A LA SIXIÈME COMMISSION

2. A sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1992, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 12 points de l'ordre du jour à la Sixième Commission. Le libellé et le numéro de ces points sont indiqués dans la lettre datée du 18 septembre 1992 que le Président de l'Assemblée a adressée au Président de la Sixième Commission (A/C.6/47/1).

II. DOCUMENTATION RELATIVE AUX QUESTIONS RENVOYÉES A LA SIXIÈME COMMISSION

3. Dans le tableau ci-après sont énumérés les documents de la quarante-septième session de l'Assemblée générale relatifs aux questions renvoyées à la Sixième Commission 1/ : rapports de commissions ou comités et rapports qui doivent être présentés par le Secrétaire général en application de résolutions ou décisions adoptées aux sessions précédentes de l'Assemblée, et documents distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission, sur la demande d'Etats Membres. Les questions sont classées dans l'ordre où elles figurent dans la lettre que le Président de l'Assemblée a adressée au Président de la Sixième Commission le 18 septembre 1992 (A/C.6/47/1).

Date de
publication prévue

Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (125)

Rapport du Secrétaire général (A/47/323)

Déjà paru

Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (126)

Rapport du Secrétaire général (A/47/324)

Déjà paru

Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires (127)

Rapport du Secrétaire général (A/47/325 et Add.1)

Déjà paru

Décennie des Nations Unies pour le droit international (128)

Rapport du Secrétaire général (A/47/384)

23 septembre 1992

Lettre datée du 23 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/67)

Déjà parue

Lettre datée du 27 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/60-S/23329)

Déjà parue

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-quatrième session (129)

Rapport de la Commission, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 10 (A/47/10)

Déjà paru

Note verbale du Mexique (A/47/95)

30 septembre 1992

Lettre datée du 14 septembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/441-S/24559)

Déjà parue

/...

Date de
publication prévue

Convention sur les immunités juridictionnelles des
Etats et de leurs biens (130) 2/

Rapport du Secrétaire général (A/47/326 et Add.1)

Déjà paru

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le
droit commercial international sur les travaux de sa
vingt-cinquième session (131)

Rapport de la Commission, Documents officiels de
l'Assemblée générale, quarante-septième session,
Supplément No 17 (A/47/17)

Déjà paru

Rapport du Secrétaire général (A/47/454)

24 septembre 1992

Examen du projet d'articles relatifs au statut du
courrier diplomatique et de la valise diplomatique
non accompagnée par un courrier diplomatique et
examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs
(132) 3/

Pas de nouvelle
documentation

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies
et du raffermissement du rôle de l'Organisation (133)

Rapport du Comité spécial, Documents officiels de
l'Assemblée générale, quarante-septième session,
Supplément No 33 (A/47/33)

Déjà paru

Lettre datée du 23 décembre 1991, adressée au
Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des
Nations Unies (A/47/67)

Déjà parue

Lettre datée du 27 décembre 1991, adressée au
Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des
Nations Unies (A/47/60-S/23329)

Déjà parue

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (134)

Rapport du Comité, Documents officiels de
l'Assemblée générale, quarante-septième session,
Supplément No 26 (A/47/26)

9 novembre 1992

/...

Date de
publication prévue

Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires,
à la Convention de Vienne sur les relations consulaires
(135)

Rapport du Secrétaire général (A/47/327 et Add.1) Déjà paru

Protection de l'environnement en période de conflit
armé (136)

Rapport du Secrétaire général (A/47/328) Déjà paru

**III. DATE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION, ORDRE
ET DATES APPROXIMATIVES D'EXAMEN DES QUESTIONS**

4. L'article 99 b) du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose
que :

"Chacune des grandes commissions, eu égard à la date fixée par
l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la
session, décide de l'ordre des priorités qui lui sont renvoyées et tient
les réunions nécessaires pour achever l'examen de ces questions. Elle
adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si
possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses
travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre
de séances à consacrer à chacune d'elles."

5. A sa 1re séance, tenue le 16 septembre 1992, le Bureau a décidé de
recommander à l'Assemblée générale de suspendre sa quarante-septième session
le vendredi le 18 décembre 1992 au plus tard et de la clore le lundi
20 septembre 1993. Dans ces conditions, il semble souhaitable que la Sixième
Commission organise le calendrier de ses séances de manière à terminer ses
travaux le mercredi 25 novembre 1992 au plus tard.

6. Compte tenu de la pratique suivie par la Commission pour l'ordre d'examen
des questions au cours des récentes sessions de l'Assemblée générale, la
Sixième Commission pourrait envisager, aux fins d'adoption de son programme de
travail, de retenir le calendrier ci-après, établi sur la base des programmes
de travail adoptés antérieurement par la Commission, pour les dates
approximatives d'examen des questions qui lui ont été renvoyées.

Questions

Dates approximatives d'examen

Election des vice-présidents et du rapporteur
et organisation des travaux

18 septembre 1992

Rapport de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international sur
les travaux de sa vingt-cinquième session

23 et 24 septembre 1992

/...

<u>Questions</u>	<u>Dates approximatives d'examen</u>
Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés	25 septembre 1992
Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes	28 septembre 1992
Protection de l'environnement en période de conflit armé	1er-6 octobre 1992
Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires	7-9 octobre 1992
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	12-20 octobre 1992
Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires 4/	21-23 octobre 1992
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-quatrième session 5/	26 octobre-6 novembre 1992
Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens 6/	9-11 novembre 1992
Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs 7/	12 novembre 1992
Décennie des Nations Unies pour le droit international 8/	13-17 novembre 1992
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte	18 novembre 1992
Journées réservées	19-25 novembre 1992
Le calendrier indiqué plus haut sera appliqué compte tenu de la nécessité de prévoir, entre le 22 septembre et le 25 octobre, deux séances par semaine au moins pour les groupes de travail ou les consultations officieuses dont il est question dans la section IV ci-après.	

/...

IV. CONSTITUTION DE SOUS-COMMISSIONS OU GROUPES DE TRAVAIL ET TENUE DE CONSULTATIONS

7. En ce qui concerne l'établissement de sous-commissions ou groupes de travail et la tenue de consultations afin de faciliter les travaux, il convient de rappeler que l'Assemblée générale a pris les décisions ci-après à sa quarante-sixième session :

a) S'agissant du point 128 de l'ordre du jour (Décennie des Nations Unies pour le droit international), l'Assemblée générale a demandé au Groupe de travail sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international de poursuivre ses activités pendant la quarante-septième session conformément à son mandat et à ses méthodes de travail (résolution 46/53 du 9 décembre 1991). On se souviendra que le programme actuel pour la première partie de la Décennie arrive à son terme le 31 décembre 1992;

b) S'agissant du point 130 de l'ordre du jour (Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens), l'Assemblée générale a décidé de constituer à sa quarante-septième session un groupe de travail de la Sixième Commission à composition non limitée pour étudier, compte tenu des commentaires écrits des gouvernements ainsi que des vues exprimées lors des débats à la quarante-sixième session de l'Assemblée : i) les questions de fond que soulève le projet d'articles, afin de promouvoir une convergence générale de vues et d'augmenter par là les chances d'aboutir à la conclusion d'une convention; et ii) la question de la tenue d'une conférence internationale qui se tiendrait en 1994 ou à une date ultérieure en vue de conclure une convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens (résolution 46/55 du 9 décembre 1991);

c) S'agissant du point 132 de l'ordre du jour (Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs), l'Assemblée générale a décidé de reprendre les consultations officielles à sa quarante-septième session pour étudier le projet d'articles (relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique) et les projets de protocoles facultatifs y relatifs, ainsi que la procédure à suivre ultérieurement en ce qui concerne ces projets d'instrument pour faciliter l'adoption d'une décision généralement acceptable à cet égard (résolution 46/57 du 9 décembre 1991);

d) S'agissant du point 135 de l'ordre du jour (Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires), l'Assemblée générale a décidé de tenir des consultations officielles au cours de la quarante-septième session pour examiner les propositions présentées, compte tenu en particulier des vues exposées par les Etats, vues consignées dans le rapport du Secrétaire général ou exprimées au cours du débat que la Sixième Commission a consacré à la question lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée.

/...

8. Les services de conférence nécessaires pour les réunions des groupes de travail et des sous-commissions ainsi que pour les consultations devant être prélevés sur ceux alloués à la Sixième Commission, il est important que les réunions prévues pour les sous-commissions, les groupes de travail ou les consultations remplacent les séances plénières de la Commission au lieu de venir s'y ajouter.

V. DATE LIMITE POUR LA PRESENTATION DES PROJETS DE RESOLUTION AYANT DES INCIDENCES FINANCIERES

9. L'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que : "Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision de dépenses établie par le Secrétaire général." Il est donc essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de ces-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Dans ces conditions, si le mercredi 25 novembre 1992 est retenu comme date de clôture pour les travaux de la Sixième Commission (voir le paragraphe 5 plus haut), le mardi 17 novembre devrait être la date limite pour la présentation à la Cinquième Commission de projets de résolution ayant des incidences financières.

VI. RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES SERVICES DE CONFERENCE

10. Les moyens disponibles pour les services de conférence devraient en principe permettre à la Commission de tenir en moyenne sept séances par semaine; normalement, les séances du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

11. Afin d'éviter des difficultés dans l'organisation des services à fournir pour les réunions des groupes régionaux de la Commission, toutes les demandes de réunions de ces groupes doivent être adressées à la Section de la planification et du service des séances par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission.

Notes

1/ Le numéro figurant entre crochets à la suite de chaque question renvoie aux points correspondants de l'ordre du jour de la quarante-septième session. La liste des documents a été établie sur la base des communications et rapports disponibles le 18 septembre 1992.

2/ Pour le projet d'article adopté à ce sujet par la Commission du droit international, voir Rapport de la Commission du droit international, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session (A/46/10).

3/ Pour le projet d'articles adopté à ce sujet par la Commission du droit international, voir Rapport de la Commission du droit international, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session (A/44/10).

4/ Aux termes de la résolution 46/61 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1991, l'examen de cette question par la Sixième Commission doit donner lieu à des consultations officieuses [voir plus loin par. 7 a)].

5/ A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a recommandé qu'à la quarante-septième session de l'Assemblée, le débat sur le rapport de la Commission du droit international commence le 26 octobre 1992 (résolution 46/54 du 9 novembre 1991).

6/ Aux termes de la résolution 46/55 de l'Assemblée générale en date du 9 novembre 1991, la Sixième Commission peut notamment examiner ce point dans le cadre de son groupe de travail [voir plus loin par. 7 b)].

7/ Aux termes de la résolution 46/57 de l'Assemblée générale en date du 9 novembre 1991, l'examen de cette question par la Sixième Commission doit donner lieu à des consultations officieuses [voir plus loin par. 7 c)].

8/ Aux termes de la résolution 46/53 de l'Assemblée générale en date du 9 novembre 1991, la Sixième Commission peut notamment examiner ce point dans le cadre de son groupe de travail [voir plus loin par. 7 a)].
